



ATELIER D'INFORMATION A DESTINATION DES BAILLEURS, DES AGENCES IMMOBILIERES ET DES SYNDICS



**Les règles d'habitabilité
d'un logement
Comment rendre un
logement décent ?
Quelles aides financières
en 2024 ?**

**Mardi 23 avril 2024
Mairie d'Alzonne
56 Av. Antoine Courrière
11170 Alzonne**

**Entrée libre
Inscription obligatoire par mail à :
preau@carcassonne-agglo.fr**

**Carcassonne
Agglo et l'ADIL
vous informent et
vous conseillent.
Des services
neutres, gratuits
et indépendants.**



Atelier d'information à destination des bailleurs, des agences immobilières et des syndicats

Les règles d'habitabilité d'un logement et les aides aux travaux

Le mardi 23 avril de 18h à 20h les conseillers du PRéAU et de l'ADIL de l'Aude (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) proposent l'atelier « Les règles d'habitabilité d'un logement et les aides aux travaux ».



Le bailleur est tenu de remettre au locataire un logement décent ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à sa sécurité physique ou à sa santé, exempt de toute infestation d'espèces nuisibles et parasites et répondant à un niveau de performance minimal.

Quelles sont les obligations imposées par le décret « décence » et par le décret « règles sanitaires hygiène et salubrité » ? Quels sont les outils dont je dispose en tant que bailleur ? Comment sortir de la vacance ? Est-ce que je peux bénéficier des aides de l'ANAH ? Qui peut m'informer et m'accompagner dans mes démarches ?

Le PRéAU et l'ADIL répondront à toutes ces questions en toute neutralité et indépendance lors de l'atelier proposé le 23 avril prochain à Alzonne.

ATELIER "Les règles d'habitabilité d'un logement et les aides aux travaux"

Mardi 23 avril de 18h à 20h

Mairie d'Alzonne

56 avenue Antoine Courrière 11170 ALZONNE

Informations : 04 68 11 95 57

Inscription obligatoire : preau@carcassonne-agglo.fr

